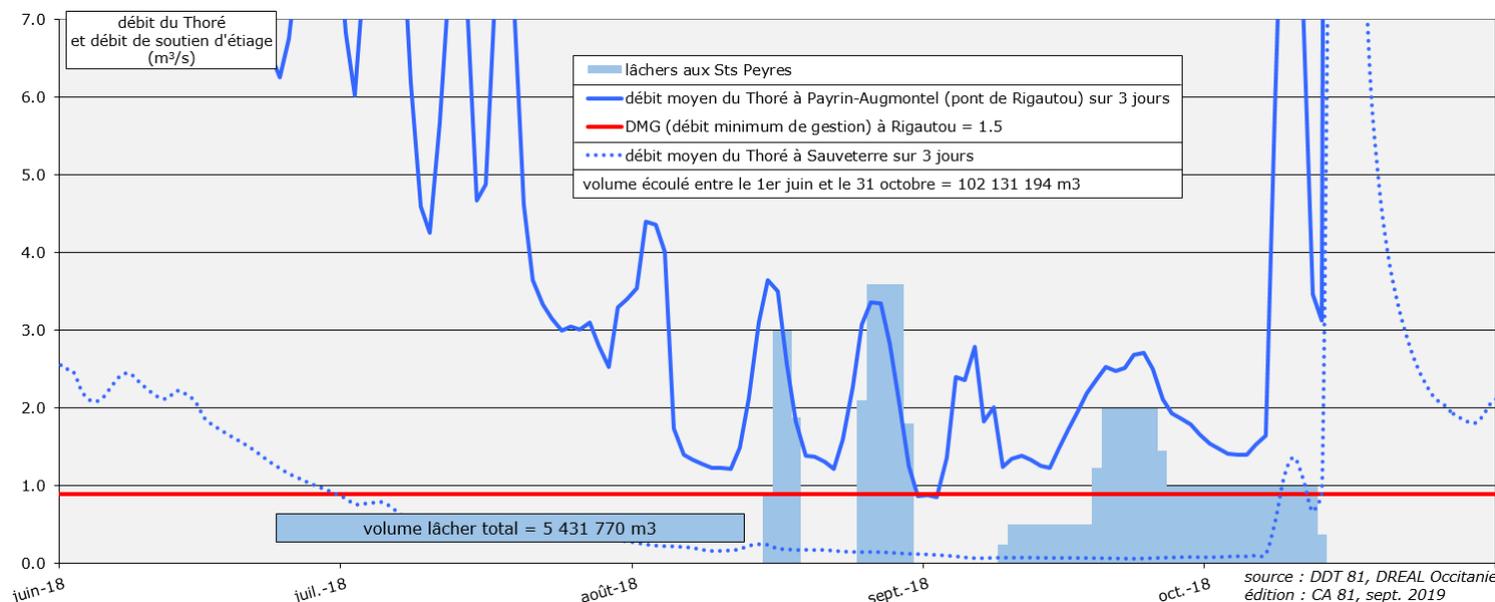


Débits moyens durant l'été 2018 : le Thoré à Payrin-Augmontel et à Sauveterre



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,13 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,03 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'été

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	4	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	44	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	103	
volume autorisé (hm ³)	0,13	
volume prélevé déclaré (hm ³)	0,02	

Plans d'eau : 2 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 0,03 hm³.

Volume de réserve : un volume de réserve de 5 000 m³ a été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

Ce périmètre élémentaire correspond aux bassins versants :
 - du Thoré en amont de la confluence entre l'Arn et le Thoré ;
 - de l'Arnette
 - de l'Arn en amont du barrage des Saints-Peyres
 afin de considérer tout le territoire du Thoré non influencé par le barrage des Saints-Peyres.

Les informations relatives au débit à Payrin et aux lâchers depuis les Saints-Peyres, dans le graphique ci-dessus, sont par conséquent données à titre indicatif. La courbe du débit à Sauveterre (en pointillé) se rapproche plus de la réalité du périmètre considéré.

Aucun fait marquant n'a été relevé lors de la campagne 2018 sur ce périmètre élémentaire.

Code PE	Périmètre élémentaire
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalignés)
108	Thoré amont
138	Durenque



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 108 - Thoré amont

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :

(volumes exprimés en m³)

- en cours d'eau**
- 0 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 125000

© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Organisme Unique du sous-bassin Tarn

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex

Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan a été réalisé en octobre 2019 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.